

SMA Gestion

Rapport Article 29 de la Loi Energie Climat

Exercice 2023 – données au 31/12/2023

SOMMAIRE

<i>I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT.....</i>	<i>4</i>
1.1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	4
1.a. Politique et stratégie d'investissement.....	4
1.b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères ESG	9
1.c. Liste des produits financiers ESG.....	10
1.d. Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion	11
1.e. Adhésion à une charte / code / initiative / label ESG.....	11
1.2. Moyens internes déployés par SMA Gestion	11
2.a. Ressources dédiées ESG	11
2.b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	12
1.3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité	13
3.a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance	13
3.b. Politique de Rémunération	15
3.c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité	15
1.4. Stratégie d'engagement, de politique de vote et compte rendu.....	15
4.a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement	15
4.b. Présentation de la politique de vote	16
4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre	16
4.d. Bilan de la politique de vote concernant les résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.....	16
4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.	17
1.5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles.....	18
5.a. Encours gérés alignés avec la taxonomie	18
5.b. Encours exposés à des activités liées aux combustibles fossiles	18
1.6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.....	19
6.a. Objectif quantitatif à horizon 2030	19
6.b. Méthodologie de calculs	20
6.c. Quantification des résultats	21

6.d.	Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	21
6.e.	Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement	22
6.f.	Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels	22
6.g.	Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus	23
6.h.	Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus.....	23
I.7.	Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	23
7.a.	Mesure d'alignement avec les objectifs biodiversité de la convention sur la diversité biologique.....	23
7.b.	Contribution à la réduction des pressions et impacts biodiversité.....	24
7.c.	Indicateur d'empreinte biodiversité.....	24
I.8.	Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques	25
8.a.	Identification, évaluation et priorisation des risques ESG	25
8.b.	Description des risques	25
8.c.	Fréquence de revue du cadre de gestion des risques.....	26
8.d.	Plan d'action de réduction des risques	27
8.e.	Estimation quantitative ou qualitative de l'impact financier des principaux risques	27
8.f.	Evolution des choix méthodologiques et des résultats.....	28
I.9.	Démarche d'amélioration et mesures correctives.....	29
9.a.	Identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle.....	29
9.b.	Informations sur les changements stratégiques et opérationnels à introduire	30
9.c.	Objectifs et calendrier de mise en œuvre	30
II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019		31

Conformément à l'article 29 de la Loi Energie climat, la société SMA Gestion établit le présent rapport en matière de finance durable. Ces informations sont demandées à toutes les sociétés de gestion de portefeuille ainsi qu'à tous les OPC dont l'encours est supérieur ou égal à 500 millions d'euros.

I. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE A L'ENERGIE ET AU CLIMAT

I.1. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

La présente information couvre l'ensemble des actifs gérés par SMA Gestion à l'exception des fonds externes. Au 31/12/2023, SMA Gestion gère 19,788 milliards d'euros au travers de mandats de gestion et d'OPC.

Répartition des encours par type d'actifs		
		Actif en %
	Titres de créances	77%
	Actions	22%
	Matières premières	1%
Répartition des encours par type de véhicules		
	Mandats de gestion	64%
	Contrats de conseil	13%
	OPC	23%
Répartition des encours par zone géographique		
	Europe	96%
	Supranational	1%
	Autre	3%

Données au 29/12/2023, sources SMA Gestion.

1.a. Politique et stratégie d'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, SMA Gestion a formalisé sa Démarche ESG ; cette démarche décrit notamment la manière dont sont intégrés les facteurs de durabilité dans le processus d'investissement, elle est disponible sur le site internet de SMA Gestion à l'adresse suivante : www.smagestion.fr.

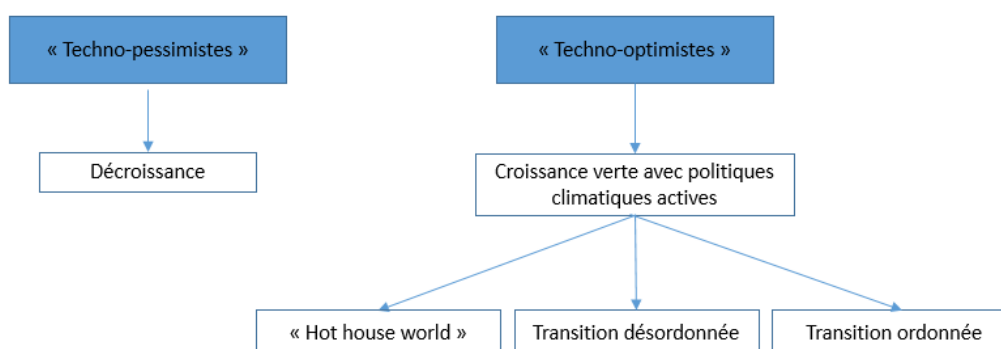
- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant l'élaboration des scénarios macro-économiques**

Pour les investissements en obligations d'Etat, les titres sont sélectionnés sur la base notamment de l'analyse macro-économique.

Les travaux d'analyse macroéconomique s'attachent à identifier les équilibres structurels les plus probables à moyen terme pour les pays de l'OCDE. Mensuellement, plusieurs scénarios macro-économiques, définis sur un horizon de 3-5 ans, sont ainsi élaborés, discutés et amendés.

Différents facteurs économiques, sociaux, environnementaux, politiques, géopolitiques sont surveillés pouvant conduire au renforcement ou à la réduction de la probabilité de réalisation de chaque scénario. Le risque climatique et les politiques climatiques mises en œuvre ainsi que leurs implications en terme de coûts de transition à court et moyen terme en font partie intégrante.

Pour appréhender les impacts du risque climatique sur les économies et sur le système financier, SMA Gestion utilise les scénarios climatiques¹ développés par le « Groupe pour verdir le système financier » (Network for Greening the Financial System) et évalue leurs implications économiques, selon qu'ils aboutissent sur un scénario de décroissance, de « business as usual » (ou « hot house world ») ou sur une transition ordonnée ou désordonnée.



À chaque scénario retenu, il est associé un régime qualitatif et normatif de rentabilité des actifs financiers, en particulier des titres émis par les Etats. Sur un horizon plus court (6 mois et 1 an), des prévisions chiffrées sur les principaux taux d'intérêt et de change ainsi que sur les indices actions sont également réalisées pour le scénario central (scénario estimé le plus probable).

Globalement, ces analyses permettent d'évaluer l'adéquation entre le niveau des taux « sans risque » (Etat) et la structure de l'environnement économique et financier appréhendée dans une perspective de moyen terme.

- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant les titres publics :**

L'analyse ESG des émetteurs publics vise à évaluer l'organisation politique, sociale et environnementale du pays afin de déterminer si des éléments de durabilité pourraient limiter/impacter négativement leur capacité de remboursement. L'évaluation porte sur la situation actuelle mais prend en compte également la dynamique et les politiques mises en œuvre.

¹ <https://www.ngfs.net/en/publications/ngfs-climate-scenarios>

Pour ce faire, un certain nombre de critères clés E, S et G ont été sélectionnés. Ils sont appréciés par l'étude des structures du pays (analyse qualitative) et par le suivi de différents indicateurs publiés par diverses institutions.

De plus, l'analyse de la politique climatique d'un état est spécifiquement étudiée au regard de ses engagements climatiques, des dispositifs adoptés, de ses émissions de GES, de son mix énergétique, ainsi que des risques physiques et de transition auquel il est exposé. Ce travail est synthétisé dans une Fiche Climat pour chaque pays suivis.

Ces analyses aboutissent à une évaluation globale ESG (cf. ci-après « Grille d'évaluation des critères ESG »), décomposée par pilier E, S et G selon une échelle de quatre niveaux allant de « très bons » à « dégradés », en passant par « bons » et « moyens ». Cette notation fait partie intégrante de la notation globale du pays (cf. ci-après « Matrice de notation globale »). La notation globale d'un état détermine son éligibilité dans l'univers d'investissement (notes 1 à 4 : investissable, note 5 : non investissable).

Grille d'évaluation des critères ESG :

Critères ESG	Appréciation des différents critères
Critères de gouvernance	
Stabilité interne du pays	
Stabilité externe du pays	
Régime démocratique / qualité du pouvoir judiciaire	
Respect de l'Etat de droit, propriété privée	
Paradis fiscal	
Corruption (secteur public)	
Cadastre et performance administration fiscale	
Politiques favorisant le développement des entreprises privées	
Droits de l'homme (expression, association, presse)	
Evaluation Gouvernance	Très bonne, bonne, moyenne, dégradée
Critères sociaux	
Niveau de vie / conditions de vie	
Education et capital humain	
Standards Travail	
Pauvreté	
Inégalités	
Evaluation Sociale	Très bonne, bonne, moyenne, dégradée
Critère environnementaux	
Risque climatique	
Engagements climatiques et politiques climatiques	
Performance climatique	
Indices de vulnérabilité et d'adaption	
Emissions de GES : niveaux et évolution	
Intensité énergétique / intensité carbone	
Mix énergétique	
Part du charbon	
Part des énergies renouvelables	
Gestion des ressources naturelles : eau	
Biodiversité	
Evaluation Environnementale	Très bonne, bonne, moyenne, dégradée
Evaluation Globale ESG	Très bonne, bonne, moyenne, dégradée

Matrice de notation globale :

Grille générique de notation

	En capacité de rembourser sa dette Note 1	En capacité de rembourser sa dette mais sous surveillance Note 2	En capacité de stabiliser sa dette Note 3	En capacité de porter sa dette en raison de facteurs spécifiques Note 4	Candidat au rééchelonnement de sa dette Note 5
		Points de surveillance			
Dettes, soldes extérieurs, secteur bancaire					
Dettes publiques (% du PIB)	inf à 80% du PIB	inf à 80% du PIB	inf à 100% du PIB	sup à 100%	--
Solde public (% du PIB)	sup ou égal à 0%	sup ou égal à 0%	entre -3% et 0%	inf à -3%	--
Solde primaire	positif	proche de l'équilibre	faiblement négatif	négatif	--
Solde primaire // solde stabilisant	sup au solde stabilisant	sup au solde stabilisant ou en capacité de l'obtenir	proche du solde stabilisant	proche du solde stabilisant en raison de facteurs spécifiques	--
Dettes totales du pays (Etat, ménages, entreprises et institutions financières)	limitée	limitée / sous surveillance	supportable	élevée	--
Dettes des ménages / entreprises / secteur financier	limitées	limitées / sous surveillance	supportables	élevées	--
Solde courant (% du PIB)	en excédent	à l'équilibre ou en excédent	Proche de l'équilibre	négatif	--
Solidité du secteur bancaire	Solide	Solide	Relativement solide	Fragilisé	--
Activité					
PIB/dynamique économique	Fort	En ralentissement	Moyen	Faible	--
PIB potentiel	Fort	Moyen	Moyen	Faible	--
Evaluation critères ESG	Très bons	Bons	Moyens	Dégradés	
Critères de gouvernance	Très bons	Bons	Moyens	Dégradés	
Critères sociaux	Très bons	Bons	Moyens	Dégradés	
Critères environnementaux	Très bons	Bons	Moyens	Dégradés	

- **Principes généraux de la politique d'investissement ESG concernant les titres privés :**

Concernant ses placements en titres privés (actions et obligations), SMA Gestion sélectionne en priorité des émetteurs capables de dégager une rentabilité forte et pérenne, ce qui nécessite d'intégrer dans ses analyses des critères ESG.

Les critères environnementaux et sociaux sont intégrés dans l'analyse financière de chaque émetteur dans la base de données propriétaire SMAval. SMA Gestion a défini une liste de neuf enjeux clés. Pour chaque secteur et donc pour les entreprises qui le composent, SMA Gestion a défini entre 3 et 6 enjeux clés dits « matériels », c'est-à-dire pouvant avoir un impact significatif sur la valorisation et la réputation de cette société en particulier sur un horizon de moyen-long terme.

Les sujets de gouvernance sont consubstantiels à tout travail d'analyse financière et trouvent toute leur place dans le processus d'investissement de SMA Gestion. Les questions concernant la définition de la stratégie de l'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, l'organisation, les rémunérations, la qualité et la pertinence de l'information diffusée ainsi que l'alignement des intérêts (entre actionnaires ; entre actionnaires et créanciers ;



entre actionnaires/créanciers et Direction) sont, entre autres, particulièrement étudiées.

Les controverses concernant le secteur en général, ainsi que la société en particulier, font l'objet d'un suivi spécifique. Les principales sont listées et datées dans la base de données propriétaire SMAval. Les équipes d'analystes gérants leur attribuent un degré de gravité selon une échelle de cinq niveaux allant de « non significatif » jusqu'à « rédhibitoire ». Les controverses sont réévaluées dans le temps, au gré des évènements.

- **Risques de durabilité :**

L'analyse des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peut faire apparaître des risques spécifiques qui, s'ils sont jugés significatifs par les équipes d'analystes gérants de SMA Gestion, pourra entraîner :

- La dégradation des statuts des émetteurs privés :

Le processus d'investissement en actions prévoit trois statuts pour les émetteurs : « permanent », « temporaire » et « non investissable ». Le statut d'un émetteur pourra être rétrogradé du fait de facteurs de durabilité (ex : RWE est « non investissable » du fait de son exposition charbon). Par ailleurs, le suivi des controverses conduit à l'attribution du statut de « non investissable » dès lors qu'une société est concernée par une controverse de niveau « rédhibitoire » selon SMA Gestion. Concernant les investissements crédit, un émetteur peut de la même façon devenir « non investissable » à la lecture de ses caractéristiques ESG.

- Une prime de risque spécifique (ou « coût ESG ») :

Le travail de valorisation de l'entreprise qui est mené par les analystes gérants permet de déterminer les prix d'intervention sur les actions (prix d'achat, de vente et valeur raisonnable). L'analyse ESG ainsi que le suivi des controverses peuvent, dans certains cas, modifier négativement les niveaux d'intervention avec l'allocation d'une prime de risque spécifique (« coût ESG ») à la société (ex : problématique du « plastique » pour les embouteilleurs ou du « charbon » pour les utilities, ...).

Concernant les investissements en obligations privées, l'analyse financière de SMA Gestion permet notamment de déterminer une notation pour chaque émetteur. Celle-ci a pour but d'estimer la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette. L'analyse ESG et le suivi des controverses, s'ils ont permis d'identifier des risques significatifs, peuvent conduire à l'intégration d'un « coût ESG » dans la détermination de la notation et provoquer sa dégradation d'au moins un cran (ex : HeidelbergCement a une notation SMA Gestion dégradée en partie justifiée par la prise en compte de sujets d'ordre environnemental, de gouvernance et de controverses). Concernant la détermination du taux de recouvrement, les sociétés sont placées en situation de défaut. Les sujets « sociaux » et de « gouvernance » sont pris en compte au travers du niveau d'endettement retenu ; les possibles controverses se traduisent par une majoration des provisions (ex : risque d'amendes pour collusion ou corruption, ...). Enfin, la dimension « environnementale » fait quant à elle l'objet d'une analyse différenciée selon la nature des actifs (ex : actifs « verts » valorisés sur la base des prix de marché constatés, décote massive des actifs « bruns/échoués », ...).

Concernant les investissements en titres publics, l'analyse d'un pays, réalisée par SMA Gestion, permet de déterminer une notation qui reflète la capacité à rembourser et/ou porter sa dette. Les critères ESG sont complètement intégrés à l'analyse du pays et contribuent à part entière dans le niveau de notation. Une évaluation ESG dégradée pèsera sur l'appréciation globale de la solvabilité d'un état.

- **Les incidences négatives en matière de durabilité (PAI) :**

En avril 2023, SMA Gestion a établi sa déclaration de prise en compte des principales incidences négatives (disponible sur le site internet de la société de gestion www.smagestion.fr). Celle-ci résume notamment les mesures mises en place visant à réduire l'impact négatif des décisions d'investissement, liste et hiérarchise les indicateurs PAI suivis. En 2024, le premier rapport d'évaluation est publié couvrant l'exercice précédent avec le calcul des PAI à compter du 30 juin 2023, premier point de calcul après la déclaration de prise en compte (cf. partie II ci-après).

En 2024 sur l'exercice 2023, SMA Gestion mesure l'ensemble des PAI obligatoires ainsi que les deux PAI optionnels sélectionnés (Investissements dans des entreprises sans initiative de réduction des émissions carbone et Absence de politiques anticorruption) et justifiera leur évolution annuelle à partir de 2025. De plus, SMA Gestion veille à ce que l'intensité carbone (PAI 3) des portefeuilles actions reste en dessous de celle de leur indice de référence, notamment pour les OPC relevant de la catégorie 8 du Règlement européen (UE) 2019/2088 dit « SFDR ».

Par ailleurs, afin de réduire les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, SMA Gestion applique des mesures d'exclusions visant le charbon, l'industrie du tabac ainsi que les armes controversées (cf. paragraphe 4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel).

1.b. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer sur les critères ESG

Contenu	Produits financiers	Fréquence	Moyens
Démarche ESG, Politique Charbon et Politique d'engagement actionnarial	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts ² par la « Démarche ESG »	Annuelle	Site internet
Notation ESG* et décomposition par pilier E, S et G	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts ² par la « Démarche ESG »	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)
Intensité carbone**	Ensemble des OPC et portefeuilles couverts ² par la « Démarche ESG »	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)
Notation ESG de Morningstar***	OPC Actions éligibles à la notation	Mensuelle	Reporting mensuel, Site internet (fiche reporting)

* La notation ESG du portefeuille : Une note ESG est calculée mensuellement pour chaque portefeuille. Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-ESG de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres. La note est décomposée par pilier E, S et G.

** Intensité carbone du portefeuille : Les calculs sont réalisés mensuellement à partir des données recueillies par les fournisseurs S&P Trucost et ISS-ESG. Les intensités carbone pondérées (mesure privilégiée par la TCFD) des portefeuilles Actions sont comparées à celle de leur indice de référence.

*** Morningstar Sustainability Rating et Low Carbon (notations ESG de Morningstar) : Certains OPC sont évalués par le système de notation mis en place par Morningstar.

² Hors OPC multigestion, matières premières et gestion Long/Short.

Des compléments d'information peuvent être fournis afin de répondre à des demandes spécifiques de clients.

1.c. Liste des produits financiers ESG

- **Classification des OPC selon SFDR**

SMA Gestion a indiqué sur son site internet la mise en conformité avec les dispositions du Règlement européen (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

	Catégorie 6	Catégorie 8	Catégorie 9
OPC	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA, BATI CROISSANCE, BATI VALEURS EUROPE, BATI EQUILIBRE, BATI EXPANSION, BATI PRUDENT, BATI RENDEMENT REEL, FPS CRR BTP, FPS RETRAITE, BATI COURT TERME, BATI CREDIT HAUT RENDEMENT, BATI CREDIT PLUS, BATI PREMIERE, BATI TAUX, BATI HORIZON 2028 BATI ACTIONS OPTIMUM, BATI MATIERES PREMIERES, BATI METAUX PRECIEUX, BATI MAP, BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS, BATI ENTREPRENDRE ASIE, BATI ENTREPRENDRE USA, BATI ENTREPRENDRE EURO, BATI ENTREPRENDRE PEAPME	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT, BATI ACTIONS 3E	-

- **Liste des OPC et portefeuilles couverts par la Démarche ESG**

Au 31/12/2023, les encours couverts par la Démarche ESG de SMA Gestion représentent 90,3% des encours totaux. Les OPC externes (7,4% des encours), la multigestion (0,4% des encours), la gestion Long/short (0,7% des encours) ainsi que la gestion matières premières (1,1% des encours) ne sont pas couverts par la Démarche ESG.

Liste des OPC couverts par la Démarche ESG

OPC	
OPC ACTIONS	BATI ACTIONS INVESTISSEMENT, BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA, BATI CROISSANCE, BATI VALEURS EUROPE, BATI 3E
OPC DIVERSIFIES	BATI EQUILIBRE, BATI EXPANSION, BATI PRUDENT, BATI RENDEMENT REEL, FPS CRR BTP, FPS RETRAITE
OPC TAUX	BATI COURT TERME, BATI CREDIT HAUT RENDEMENT, BATI CREDIT PLUS, BATI PREMIERE, BATI TAUX, BATI HORIZON 2028

Les OPC couverts par la Démarche ESG représente 89,6% des encours OPC.

1.d. **Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion**

SMA Gestion n'est pas concerné et n'a pas recours à des mandats de gestion externe.

1.e. **Adhésion à une charte / code / initiative / label ESG**

SMA Gestion n'a pas, à date, adhéré à un organisme de promotion de l'investissement responsable. Mais la société participe activement à des groupes de travail sur les thèmes Climat notamment. En effet, SMA Gestion est membre du club Ampere qui a vocation à définir des standards de place en terme de reporting. De plus, SMA Gestion est membre de la Commission Investisseur Responsable de l'AFG.

SMA Gestion n'a pas, à date, initié de démarche de labélisation de l'un de ses OPC.

I.2. Moyens internes déployés par SMA Gestion

2.a. **Ressources dédiées ESG**

La Démarche ESG est placée sous la responsabilité de la Présidente du Directoire de SMA Gestion. Elle est établie, proposée et suivie par la Coordinatrice ESG. Concernant les activités de gestion, l'analyse ESG étant intégrée à l'analyse financière des émetteurs privés et à l'analyse « pays » pour les émetteurs étatiques et assimilés (élaborée par l'équipe Etudes Economiques), tous les analystes gérants de SMA Gestion y contribuent, sous la responsabilité du Responsable de la gestion Actions et du Responsable de la gestion Taux et Crédit ainsi que les collaborateurs du service Etudes Economiques. Le Responsable Middle Office, Reporting et Contrôle des Risques est en charge de la production des données ESG publiées dans les reportings (empreintes carbone, reporting Climat, ...) ainsi que des contrôles liés à la Démarche ESG (exclusions, Politique Charbon, ...). Le Responsable du service Commercial, Marketing et Coordination ESG assure la veille en matière d'actualités ISR/ESG et participe à la réflexion concernant l'offre produit. La Responsable Juridique est chargée de la veille réglementaire qui inclut les réglementations « Finance Durable » pour la société de gestion. La Coordinatrice ESG coordonne les projets ESG notamment à travers l'organisation et l'animation du Comité ESG bimestriel qui réunit l'ensemble des responsables participant à la démarche ESG de SMA Gestion et se charge de l'organisation des Forum ESG.

- **Part en % des équivalents temps plein correspondant**

En 2023, la part en % des équivalents temps plein participant à la démarche ESG est de 35%.

- **Part en % et en € des budgets consacrés aux données ESG**

En 2023, SMA Gestion a alloué 296 000 EUR (soit 35% des dépenses de données financières) aux fournisseurs de données ESG (ISS-ESG, S&P Trucost, Eikon, prestataires de vote GlassLewis et Proxinvest, RSE Datanews).

- **Montant des investissements dans la recherche**

En 2023, SMA Gestion a alloué des ressources humaines internes à la recherche liée aux problématiques ESG. Concernant les ressources externes, les dépenses liées à la recherche ESG ne sont pas différenciées dans les budgets de recherche.

- **Recours à des prestataires de données externes et fournisseurs de données :**

SMA Gestion utilise des informations extra-financières mais également financières et économiques pour conduire ses analyses ESG. En premier lieu, les informations fournies par les émetteurs eux-

mêmes (rapport annuel, rapport développement durable ou RSE, documents de référence, etc...) sont systématiquement lues.

SMA Gestion a également souscrit des abonnements auprès de divers fournisseurs de données :

- ISS-ESG : accès aux rapports ESG des émetteurs privés et publics, recensement des controverses et suivi des sociétés impliquées dans le domaine des armes controversées et dans la production de tabac.
- Asset4 : intégration de plus de deux cent cinquante indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs alimentant automatiquement la base de données SMAval (outil d'analyse financière propriétaire de SMA Gestion qui permet l'analyse complète d'une société).
- S&P Trucost : fournisseur de données Climat et fournisseur de données principal pour le calcul des indicateurs PAI (le PAI concernant les énergies fossiles se base également sur la source Urgewald et le PAI concernant les armes controversées sur la source ISS-ESG).
- RSE Datanews : média spécialiste des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ainsi que de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).
- Global Coal Exit List & Global Oil and Gas Exit List : publiées par l'ONG allemande Urgewald.

D'autres sources d'informations sont également utilisées, comme les rapports d'institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, OCDE, Eurostat, ONG...), de brokers, la recherche académique,

Concernant les votes aux assemblées générales, SMA Gestion a recours aux prestataires de service GlassLewis et Proxinvest.

2.b. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

SMA Gestion s'est organisée pour renforcer ses capacités internes et permettre l'acculturation en matière de Finance Durable de la manière suivante :

- Comité ESG : Le Comité ESG bimestriel aborde les sujets d'actualité ESG ainsi que la veille réglementaire, la veille en matière d'offre produits ESG (label, classification SFDR, fonds à impacts, ...), l'actualité ESG des sociétés et des états, la Démarche ESG de SMA Gestion ainsi que la notation des portefeuilles. Il réunit l'ensemble des responsables contribuant à la définition des plans d'actions ainsi qu'à leur mise en œuvre, ainsi que de manière tournante un analyste gérant actions ainsi qu'un analyste gérant taux/crédit. Ce comité fait l'objet d'un compte-rendu qui est diffusé à l'ensemble des collaborateurs de SMA Gestion.
- « Forum ESG » : Dès 2021, SMA Gestion a mis en place les « Forum ESG ». Ils ont pour but d'améliorer les connaissances de l'ensemble des collaborateurs de SMA Gestion et de les sensibiliser aux enjeux et problématiques liés à la finance durable, à la transition énergétique et écologique, au risque climatique ou encore aux évolutions réglementaires. En 2023, cinq « Forum ESG » se sont tenus, avec pour thème :
 - Financement durable – green bonds.
 - SBTi pour les entreprises, intervention du cabinet de conseils EcoAct.
 - La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises, formation réalisée par le cabinet Novethic qui a donné lieu à la délivrance d'un certificat.
 - Comment décarboner les industries les plus polluantes ?
 - L'analyse climat des états.
- Formations : Selon les opportunités ou les besoins, certains collaborateurs participent à des formations qui peuvent donner lieu à des certifications afin de monter en compétences sur certains sujets spécifiques. Ainsi, en 2023, tous les salariés ont assisté à la formation sur la réglementation CSRD animée par Novethic dans le cadre d'un Forum ESG. La coordinatrice ESG

a également participé à la formation Novethic « Les engagements climat et la neutralité Carbone ».

- Réunions d'informations : L'ensemble des responsables contribuant à la Démarche ESG assiste régulièrement à des réunions ou webinaires traitant de la Finance Durable organisés par différents acteurs du marché (organisations professionnelles, autorité de tutelle, journalistes, ...). En 2023, la coordinatrice ESG a assisté au Forum Climat, Energies et finance durable « Time to change » d'une durée de deux jours, organisé par l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (Af2i) en partenariat avec Option Finance et GreenUnivers.

I.3. Gouvernance de l'ESG au sein de l'entité

3.a. Connaissances, compétences et expérience des instances de gouvernance

Le Directoire est composé de cinq personnes dont deux femmes, Madame Nathalie PELEAU COUTOLLEAU en est la Présidente. Concernant la mixité au sein de la prise des décisions d'investissement, la Présidente du Directoire est aussi Responsable de la Gestion Taux et Crédit, la responsabilité de la Gestion Actions est confiée à Monsieur Philippe EZEGHIAN. SMA Gestion continuera dans les années à venir à recruter de nouveaux talents en recherchant de la mixité.

La Démarche ESG est placée sous la responsabilité de la Présidente du Directoire de SMA Gestion. Elle est établie, proposée et suivie par la Coordinatrice ESG. Un Comité ESG bimestriel réunit l'ensemble des responsables contribuant à la définition des plans d'actions ainsi qu'à leur mise en œuvre.

Nom	Titre	Diplôme et certificats de formation	Année d'obtention
Nathalie PELEAU COUTOLLEAU	Présidente du Directoire, Responsable de la gestion Taux et Crédit	DESS Finance- Economie européenne Paris XIII	1988
		La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2023
Philippe EZEGHIAN	Responsable de la gestion Actions et Matières Premières, Responsable de l'Analyse Financière	Ingénieur Centrale Supelec	1995
		Diplômé de l'ESSEC	1997
		Invest. Management Certificate	1999
		Membre titulaire de la SFAF	2009
		Certification AMF	2012
La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2023		
Marie-Pierre RIPERT COUTON	Responsable des Etudes Economiques	Magistère d'économie DEA Monnaie, Banque, finance Université Panthéon Sorbonne	1997

		La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2023
Damien DILIS	Responsable Middle Office, Reporting et Contrôle des Risques	Master Finance Certification PRMIA Certification AMF CDC Biodiversité – GBS Training Level 1 La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2002 2012 2016 2021 2023
Ralph BOUCHONNET	Responsable Marketing, Commercial et Coordination ESG	DEA Economie - Université de la Sorbonne Finance à impact : maîtriser les codes et pratiques – Novethic La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	1996 2020 2023
Alix TOLEDANO	Coordinatrice ESG	Bachelor of Business, Finance – University of Technology Sydney Neoma Business School – Reims Finance à impact positif et ODD- Novethic CDC Biodiversité – GBS Training Level 1 Les engagements climat et la neutralité Carbone – Novethic La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2004 2004 2019 2021 2023 2023
Valérie ARBABE	Responsable Juridique – Secrétariat Général	MS HEC DESS Droit des Affaires Université Paris V La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2002 2000 2023
Christophe MICHEL	Responsable Conformité et Contrôle Interne	Sup de Co Tours DESS GESTION DE PORTEFEUILLE (Paris XII) Certification AMF	1999 2004 2012

		La réglementation CSRD et ses impacts sur le reporting des entreprises	2023
--	--	--	------

3.b. Politique de Rémunération

SMA Gestion met en œuvre une Politique de Rémunération qui s’inscrit dans celle du Groupe SMABTP et qui est pilotée par ce dernier. Cette politique a pour objectif d’attirer des compétences professionnelles et de favoriser leur renforcement, sans générer de prises de risques excessives.

Suite à l’entrée en vigueur du Règlement européen n°2019/2088 (« Sustainable Financial Disclosure Reporting »), SMA Gestion a modifié sa Politique de Rémunération pour intégrer la Démarche ESG et plus spécifiquement le risque de durabilité. Ainsi, l’évaluation et la détermination de la rémunération variable de chaque analyste/gérant dépend de son engagement à respecter et mettre en œuvre la Démarche ESG de la société, en complément de ses performances et de son apport à la méthodologie générale d’investissement.

3.c. Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du conseil d'administration ou de surveillance de l'entité

SMA Gestion ne dispose pas de règlement interne pour organiser les travaux de son Conseil de Surveillance.

Il est rappelé toutefois, que la gouvernance mise en place au sein de SMA Gestion respecte les principes ESG notamment la mixité. En effet, le Conseil de Surveillance comprend une femme qui est un membre indépendant (le Conseil est composé de 4 personnes).

I.4. Stratégie d’engagement, de politique de vote et compte rendu

4.a. Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement

La stratégie d’engagement couvre 100% des entreprises dans lesquelles SMA Gestion est investie.

SMA Gestion rencontre régulièrement les équipes de direction des sociétés dans lesquelles ses portefeuilles sont investis. Dans ce cadre et sur la base d’une approche constructive, les analystes financiers et les gérants peuvent être amenés à formuler des demandes d’évolutions concernant la stratégie de l’entreprise et son organisation. Les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance sont abordés à l’occasion de ces rendez-vous.

Ces échanges sont privés. SMA Gestion ne développe en effet pas de démarche activiste au moyen de communications ou d’initiatives publiques qui auraient pour objectif de pousser à initier ou à accélérer des changements jugés souhaitables au sein des entreprises ciblées.

Néanmoins, si le dialogue aboutit à une impasse, SMA Gestion se réserve :

- L’option de s’adresser par écrit en privé au management et/ou au conseil des sociétés concernées.
- La possibilité de s’associer à des initiatives actionnariales publiques ou privées (ou la possibilité de coopérer avec les autres actionnaires) dont l’objectif est un meilleur alignement avec ses intérêts.

4.b. **Présentation de la politique de vote**

Conformément à sa « Politique d'engagement actionnarial », SMA Gestion vote aux assemblées générales de toutes les sociétés dont ses portefeuilles sont actionnaires. Les principes de la Politique de vote ont été définis de façon à assurer leur cohérence avec la philosophie d'investissement de SMA Gestion. Ainsi, les résolutions qui conduisent à défendre ou à renforcer la rentabilité d'une entreprise et celles qui assurent un traitement équitable aux intérêts des actionnaires minoritaires sont systématiquement soutenues. En revanche, il est voté contre les résolutions qui affaiblissent la position concurrentielle d'une société et qui pénalisent les intérêts des actionnaires minoritaires.

Les domaines suivants sont systématiquement analysés :

- La situation financière de l'entreprise.
- Les conventions réglementées.
- Les organes sociaux.
- Les structures et les évolutions du capital.
- Les opérations réservées aux salariés et aux mandataires sociaux.
- Les droits des actionnaires.
- La rémunération versée aux contrôleurs légaux des comptes.
- Les modifications statutaires.
- Les résolutions externes.

Par ailleurs, une attention est portée aux dimensions E (environnement) et S (social) des différentes résolutions soumises aux votes des actionnaires.

4.c. **Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre**

Au cours de l'année 2023, les analystes gérants de SMA Gestion ont rencontré plus de 80 émetteurs et SMA Gestion a voté à 96,2% des Assemblées Générales des sociétés détenues pour lesquelles un vote était possible. Notons que les sujets de gouvernance et de rémunération ont fait l'objet d'attentions particulières cette année.

SMA Gestion a été sollicité en 2023 par le conseil d'administration de Saint Gobain pour échanger sur les différents changements proposés en amont de l'AG 2024, et tout particulièrement la réunification des postes de Président et de Directeur Général, qui ne nous semble pas pertinente.

De même, SMA Gestion a été invité par le conseil d'administration de BAM Groep à se prononcer sur la nouvelle politique de rémunération du Directeur Général. A la suite de cette consultation des actionnaires, des modifications ont été apportées à la version qui sera proposée lors AG tenue en 2024. Cette dernière version nous semble plus alignée avec les intérêts des actionnaires.

Le rapport sur la Politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.smagestion.fr.

4.d. **Bilan de la politique de vote concernant les résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

SMA Gestion a fait le choix de l'intégration des critères ESG dans l'analyse des sociétés de son univers de suivi et dans son processus de gestion. Selon SMA Gestion, une entreprise ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires (actionnaires/créanciers, clients, salariés, fournisseurs, environnement naturel et social).

Son analyse des résolutions et sa Politique de vote respecte à tout moment sa Politique d'engagement actionnarial, disponible sur son site internet, et SMA Gestion vote contre toutes les résolutions qui ne respectent pas ses engagements définis dans cette Politique.

En 2023, les votes les plus importants ont encore porté principalement sur les résolutions Climat (« Say on Climate ») pour lesquelles, SMA Gestion a voté favorablement pour les résolutions externes chez TotalEnergies, ainsi que pour les résolutions internes chez UBS, Covivio, Icade, BAM Groep, Schneider et TotalEnergies (Plan de développement durable).

SMA Gestion a voté « contre » la résolution externe B chez Engie, portée par un groupe de 15 investisseurs qui souhaitaient faire inscrire dans les statuts 1) un vote annuel « non contraignant » sur les avancées Climat (Say on Climate), ainsi que 2) la « possibilité » de publier un rapport sur la stratégie Climat et un autre sur ses avancements. Toutes ces initiatives peuvent d'ores et déjà être prises par le Conseil, sans qu'il soit nécessaire de les inscrire dans les statuts. Selon nous, la résolution B telle que proposée par ce groupe d'investisseurs, n'a aucune utilité et s'apparente plus à une démarche marketing.

Concernant la société Novo Nordisk, SMA gestion a voté « contre » la résolution « baroque » 8.04 portée par l'ONG danoise Kritiske Aktionærer qui souhaitait baisser le prix des médicaments vitaux avec pour objectif de réduire d'un tiers le résultat opérationnel soit une baisse de DKK25Mds sur les DKK75Mds générés en 2022. Cette résolution ne nous semble pas être dans l'intérêt des actionnaires. Pour rappel, les laboratoires pharmaceutiques n'ont que 10 années en moyenne pour rentabiliser leurs investissements en R&D qui se chiffrent à plusieurs milliards d'euros par médicament mis sur le marché, ce qui ne prend pas en compte tous les produits ayant échoué à atteindre le stade commercial.

SMA Gestion s'est opposé à la modification statutaire en résolution 22 portée par le Conseil de Veolia relative à la « raison d'être ». La raison d'être avait été présentée à l'AG 2019 mais n'a jamais été soumise au vote des actionnaires. Elle n'apparaît donc pas dans les statuts de la société. Avec ce vote, Veolia demandait à l'Assemblée générale de confier la compétence exclusive de la mise en œuvre de « la raison d'être » au Conseil d'Administration. Cette délégation de pouvoir nous semble contraire à l'esprit de la loi Pacte et constitue une forme d'abandon des droits des actionnaires.

Enfin, SMA Gestion a soutenu lors de l'AG d'ATOS, les résolutions externes A et D portées par Sycomore AM, ASDI SAS et NACTIS SAS demandant respectivement la révocation du Président Bertrand Meunier et la nomination comme administrateur indépendant de Léo Apotheker (ex-P-DG de SAP SE). Selon nous, Bertrand Meunier est responsable de la déroute stratégique et financière du groupe ATOS aujourd'hui et à ce titre devait être démis de ses fonctions.

Au cours de l'année, SMA Gestion relève que les rémunérations globales ont en moyenne augmenté plus que les années précédentes et pour certaines, très fortement. Au cours de l'exercice, SMA Gestion s'est notamment opposé aux rémunérations hors normes chez Teleperformance, Randstad, Universal Music Group, Stellantis, Sanofi, RELX et Wolters Kluwer.

Le rapport sur la Politique d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet de la société à l'adresse suivante : www.smagestion.fr.

4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.

SMA Gestion a mis en place plusieurs exclusions :

- **Exclusion 1 : Politique Charbon**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a défini une Politique Charbon, celle-ci est disponible dans son intégralité sur le site internet de SMA Gestion : www.smagestion.fr.

Ainsi, SMA Gestion :

- Exclut de ses investissements les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 10% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon.
- S'engage à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, de mines ou de capacités de production.
- Exclut de ses investissements les titres des entreprises dont la production de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes ou dont la capacité électrique provenant du charbon thermique est supérieure à 10 GW.
- S'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

- **Exclusion 2 : Tabac**

Depuis le 1er janvier 2021, SMA Gestion a formalisé une mesure d'exclusion de son univers d'investissement visant l'industrie du tabac et a cessé tout nouvel investissement en faveur des producteurs de tabac.

- **Exclusion 3 : Fabrication ou commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions**

En conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi qu'avec la loi française, SMA Gestion exclut de son univers d'investissement les entreprises engagées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

I.5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

5.a. Encours gérés alignés avec la taxonomie

Encours gérés alignés avec la taxonomie selon les données reportées par les émetteurs :

Alignement sur les actifs couverts

Portefeuille	Sur la base du chiffre d'affaires (%)	Sur la base des CapEx (%)	Pourcentage d'actifs couverts	Encours alignés en chiffre d'affaires
SMA GESTION	3,8%	7,7%	89,97%	583 406 343
SMA GESTION ACTIONS	2,4%	5,0%	87,95%	100 450 166
SMA GESTION OBLIGATIONS	4,6%	9,2%	91,47%	482 391 083

Données au 29/12/2023

5.b. Encours exposés à des activités liées aux combustibles fossiles

Encours exposés à des activités liées aux combustibles fossiles

Portefeuille	% Exposition Fossile	% activité Fossile	Encours exposés en €	dont part d'activité Fossile en €
SMA GESTION	6,7%	3,7%	1 332 838 542	741 519 952
SMA GESTION ACTIONS	10,9%	7,1%	458 631 398	295 734 692
SMA GESTION OBLIGATIONS	5,7%	2,9%	874 207 144	445 785 259

Sources : Urgewald & S&P Trucost, avec les dernières données disponibles

Données au 29/12/2023

L'identification des émetteurs (d'actions et/ou d'obligations) actifs dans le secteur des combustibles fossiles est effectuée à partir des données de l'ONG Urgewald (Global Oil and Gaz Exit List) et du fournisseur S&P Trucost. Quand un émetteur est identifié dans au moins une des deux sources, l'ensemble des encours investis dans l'émetteur est inclus dans le calcul.

La méthode d'évaluation des fournisseurs Urgewald et S&P Trucost est basée sur les informations financières publiées par les émetteurs, qu'ils peuvent avoir retraitées.

Le « % activité fossile » représente la quote-part d'activités fossiles dans le chiffre d'affaires des émetteurs.

A noter l'émetteur Siemens a été intégré à l'exposition fossile suite à son identification dans les données Urgewald, cependant son pourcentage d'activité fossile est estimé à 0%.

Encours exposés selon les émetteurs identifiés par Urgewald (GCEL et GOGEL) :

Portefeuille	% Expo Fossile Urgewald	Encours exposés en €
SMA GESTION	5,1%	1 017 132 599
SMA GESTION ACTIONS	7,0%	291 433 526
SMA GESTION OBLIGATIONS	4,8%	724 495 962

Sources : Urgewald GCEL et GOGEL, avec les dernières données disponibles. Données au 29/12/2023

L'écart de l'exposition aux activités fossiles selon les deux sources (6,7% en utilisant S&P Trucost et Urgewald et 5,1% en utilisant uniquement Urgewald) provient principalement de l'identification des émetteurs Air liquide et Italgas en tant qu'acteurs actifs en matière d'activités fossiles par S&P Trucost.

I.6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

6.a. Objectif quantitatif à horizon 2030

Dans le cadre de la Loi Energie Climat et de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a mis en place une Feuille de route Climat et Biodiversité visant, à terme, à aboutir à la formalisation d'une Politique Climat et Biodiversité, dans le cadre de sa Démarche ESG.

La Feuille de route Climat permet de fixer deux objectifs :

- L'appropriation des mesures et indicateurs de performance climatique et d'alignement des investissements sur les objectifs de limitation du réchauffement climatique.
- Le renforcement progressif de l'intégration du risque climatique dans le processus d'analyse et d'investissement ainsi que dans la gestion des risques afin de piloter l'alignement des investissements en fonction des objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone.

Pour chacun de ces objectifs, des actions à mener d'ici à 2024 ont été identifiées. Cette Feuille de route Climat est évolutive et fait l'objet d'un suivi régulier lors des Comités ESG ainsi que d'une revue biannuelle concernant les actions réalisées. Elle doit à terme permettre de définir un objectif climatique quantitatif à horizon 2030.

Dès 2021, un dispositif de reporting climat a été mis en place pour l'ensemble des portefeuilles gérés et diffusé trimestriellement à partir de 2022 aux équipes d'analystes gérants. Ces travaux ont permis

à SMA Gestion de poursuivre l'intégration du risque climatique dans son processus d'analyse et d'investissement, ainsi que de progresser en matière de mesure de la performance climatique et de contribution à la transition de ses portefeuilles. En 2023, des actions et des formations ont été menées pour continuer de former les équipes de SMA Gestion sur les enjeux climatiques ainsi que leurs mesures (renforcement des mesures d'exclusion charbon, contrainte empreinte carbone pour les OPC article 8 SFDR, ...). Enfin, SMA Gestion a initié une réflexion en vue de la création d'un fonds actions visant à investir dans des entreprises engagées dans la transition climatique. Toutefois, compte tenu de l'état d'avancement de ses travaux, SMA Gestion n'a pas fixé à ce stade d'objectif quantitatif à horizon 2030.

6.b. Méthodologie de calculs

Les calculs sont réalisés par le service Reporting de SMA Gestion à partir de données fournies par des prestataires externes (ISS-ESG et S&P Trucost) :

- **Intensité carbone (scope 1 + scope 2) :**
 - Emissions de CO₂ à la date d'arrêt : données par émetteur (étatique ou privé) fournies par ISS-ESG (Etats) et S&P Trucost (émetteurs privés).
 - Intensité par émetteur : les émissions sont rapportées au PIB pour les états et au chiffre d'affaires des émetteurs privés (Emissions CO₂ / PIB ou chiffre d'affaires).
 - Contribution à l'intensité : l'intensité par émetteur est multipliée par le poids de l'émetteur sur l'ensemble des émetteurs couverts.
 - Intensité du portefeuille : intensité par émetteur pondérée par son poids en portefeuille.

Cet indicateur utilise les données d'émissions de CO₂ reportées par les émetteurs, complétées ou corrigées par des données estimées (l'ensemble étant fourni par des prestataires). Ainsi un bon niveau de couverture est atteint.

Cependant cette mesure n'est pas prospective et ne permet pas de mesurer l'amélioration attendue par les politiques de réduction des émetteurs. Elle est donc complétée par un indicateur d'alignement.

L'intensité est analysée dans le cadre des reportings climat par portefeuille avec l'identification des pays ou secteurs (pour les émetteurs privés) les plus contributeurs. Ces éléments se basent sur des données provenant des fournisseurs S&P Trucost et ISS-ESG.

- **Alignement 2° :**

Des indicateurs fournis par S&P Trucost permettent de déterminer l'alignement des portefeuilles selon plusieurs scénarios de limitation du réchauffement climatique.

La trajectoire de variation de la température est évaluée pour les émetteurs avec des projections jusqu'en 2030. Cette évaluation se calcule à partir de deux éléments :

- Projections des émissions de CO₂ des émetteurs selon, soit la cible de l'émetteur si celui-ci s'est engagé formellement à réduire ses émissions, soit selon la tendance du secteur.
- Budget de CO₂ selon les scénarios de limitation du réchauffement climatique analysés (1,5° ; 2° ; 3° et +). Ce budget est calculé à partir des scénarios de l'IEA, et selon les méthodologies décrites dans les SBTi (Science Based Targets initiative), GEVA (méthode globale) ou SDA (méthode sectorielle).

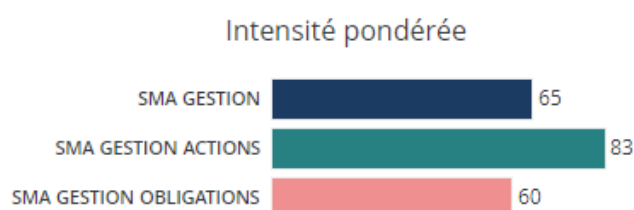
Si les émissions futures sont inférieures au budget CO₂, l'objectif de limitation du réchauffement climatique est respecté.

Selon la méthodologie S&P Trucost, l'agrégation au niveau portefeuille se fait en sommant sur chaque strate de variation de température : [émissions de CO2 cible - budget] émetteur \times détention de l'émetteur en valeur d'entreprise (Valeur Boursière portefeuille / Valeur d'entreprise de l'émetteur). Lorsqu'un résultat est négatif sur une des strates (<1,5 ; 1,5°-2 ; 2°-3° ; 3 et +), le portefeuille obtient l'alignement de la strate (par exemple, si le résultat est négatif à partir de 2°-3°, la variation de température 2-3° sera affectée au portefeuille).

Selon la méthodologie SMA Gestion, la strate de variation de température S&P Trucost au niveau de chaque émetteur est affectée à une valeur médiane, cette valeur est ensuite pondérée par le poids en valeur boursière de l'émetteur sur l'ensemble des émetteurs couverts. La somme représente la variation de température moyenne pondérée du portefeuille sur la partie des titres couverts.

Ces éléments sont utilisés à titre indicatif. La projection des émissions des émetteurs étant encore approximative pour la part des émetteurs qui n'ont pas publié d'objectif de réduction. Aussi le budget utilisé pour connaître la variation de température cible ne représente pas une méthode de place et selon les méthodologies et les fournisseurs des écarts importants peuvent apparaître.

6.c. Quantification des résultats



Classe de risques	Intensité pondérée scopes 1 et 2	Intensité Classe	Couverture Intensité SMA Gestion	Couverture Intensité Classe	Intensité Scope3 amont pondérée
Actions	19	83	85,6%	100,0%	39
Obligations Crédit	38	87	85,6%	90,5%	56
Obligations Etat	8	24	85,6%	99,8%	4

Portefeuille	Alignement Trucost	Alignement Moyen Pondéré	Couverture
SMA GESTION	1,5°-2°	2,86°	54,0%
SMA GESTION ACTIONS	1,5°-2°	2,96°	91,2%
SMA GESTION OBLIGATIONS	1,5°-2°	2,80°	45,6%

Données au 29/12/2023

6.d. Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence " transition climatique " et " Accord de Paris " de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

SMA Gestion ne gère pas de fonds indiciel et n'est donc pas concerné.

6.e. **Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement**

Un des principes fondamentaux du processus d'investissement de SMA Gestion est constitué par la recherche de titres d'émetteurs durablement rentables ce qui nécessite que ces derniers développent une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires et pas seulement de leurs actionnaires ou de leurs créanciers. En conséquence, les portefeuilles, construits par l'agrégation des investissements individuels, doivent naturellement afficher, en moyenne, des caractéristiques ESG satisfaisantes. La notation des portefeuilles sur le plan de l'environnement, du social et de la gouvernance est réalisée a posteriori.

- **Notation ESG** : Une note ESG est calculée mensuellement pour chaque portefeuille. Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-ESG de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres. La note minimum attendue est de C pour les portefeuilles actions, obligataire (hors crédit) et diversifiés, qui est assimilée à une performance ESG satisfaisante au regard de la distribution des notes d'ISS-ESG (notation moyenne de l'univers à C). Pour les portefeuilles crédit, la note minimum attendue est C-, là aussi assimilée à une performance ESG satisfaisante au regard de la distribution des notes d'ISS-ESG de l'univers des titres crédit investment grade et haut rendement. Par ailleurs, la note ESG des portefeuilles est également décomposée par pilier E, S et G.
- **Intensité carbone pondérée** : Le processus d'investissement de SMA Gestion doit logiquement déboucher sur des portefeuilles relativement « moins carbonés ». Ainsi, l'intensité carbone pondérée de chaque portefeuille est calculée, pour les portefeuilles actions, celle-ci doit être inférieure à celle de leur indice de référence. Dans le cas inverse, des actions correctrices pourront être envisagées après analyse, sans caractère d'automatisme. En revanche, les OPC classés article 8 sont engagés à respecter cette contrainte. Les calculs sont réalisés mensuellement à partir des données recueillies par l'agence ISS-ESG.
- **Reporting climat** : Il vient compléter le dispositif d'évaluation de la contribution globale des portefeuilles à la transition énergétique, sur la base des données climat fournies par S&P Trucost. Celui-ci s'articule autour de plusieurs piliers (l'intensité carbone calculée en CO₂eq ; l'alignement par rapport à la trajectoire de limitation du réchauffement climatique ; le mix énergétique et l'exposition aux énergies fossiles ; les risques physiques ; les risques carbone ; les risques environnementaux).

6.f. **Changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non-conventionnels**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA Gestion a défini une Politique Charbon. Celle-ci prévoit notamment des mesures d'exclusion vis-à-vis des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon.

Ainsi, SMA Gestion :

- Exclut de ses investissements les entreprises dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 10% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon.
- S'engage à ne plus investir dans les entreprises qui développent ou prévoient de nouveaux plans d'expansion d'infrastructures, de mines ou de capacités de production.

- Exclut de ses investissements les titres des entreprises dont la production de charbon est supérieure à 20 millions de tonnes ou dont la capacité électrique provenant du charbon thermique est supérieure à 10 GW.
- S'engage à l'arrêt du financement du charbon thermique au plus tard en 2030 dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

La Politique Charbon dans son intégralité est disponible sur le site internet de SMA Gestion : www.smagestion.fr. Elle s'applique aux titres détenus en direct, actions et obligations, dans les portefeuilles gérés ou conseillés par SMA Gestion (les OPC externes ainsi que les produits dérivés en sont exclus) soit 90,3% des encours.

Concernant les hydrocarbures non-conventionnels, SMA Gestion a entamé une réflexion dès 2021 avec l'analyse de la liste GOGEL (Global Oil & Gaz Exit List) publiée pour la première fois en 2021 par l'ONG allemande Urgewald. Une étude, présentée dans le cadre d'un « Forum ESG », a abordé plus précisément le sujet des hydrocarbures non-conventionnels (définition, présentation des méthodes d'extraction, impacts environnementaux, ...). A date, la réflexion est toujours en cours et SMA Gestion n'a pas formulé de mesures d'exclusion visant les hydrocarbures non-conventionnels.

6.g. **Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus**

Un contrôle mensuel du respect des politiques d'exclusions est effectué. Par ailleurs, chaque mois, un reporting d'indicateurs extra-financiers est réalisé afin de suivre les mesures de notations ESG, d'intensité carbone, d'alignement, d'exposition aux risques physiques et d'impact environnemental des portefeuilles.

6.h. **Fréquence de l'évaluation, dates prévisionnelles de mise à jour et facteurs d'évolution pertinents retenus**

SMA Gestion travaille en continu en suivant la Feuille de route définie, afin d'améliorer et d'enrichir sa Démarche ESG, qui intègre entre autres les risques climatiques, ainsi que sa Politique Charbon. Ces politiques font l'objet au minimum d'une revue annuelle afin d'intégrer les travaux qui ont été réalisés au cours de l'année précédente. Toutefois, SMA Gestion ne s'interdit pas des mises à jour intermédiaires notamment en cas d'évolution majeure.

Le service Reporting évalue et diffuse mensuellement les principaux indicateurs extra financiers par portefeuille. Un reporting climat concernant l'ensemble des portefeuilles est diffusé trimestriellement depuis le 1er janvier 2022 aux équipes d'analystes gérants.

I.7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

7.a. **Mesure d'alignement avec les objectifs biodiversité de la convention sur la diversité biologique**

Dans le cadre de la Loi Energie Climat et de la préservation de la biodiversité, SMA Gestion a mis en place une Feuille de route Climat et Biodiversité visant, à terme, à aboutir à la formalisation d'une Politique Climat et Biodiversité, dans le cadre de sa Démarche ESG.

La Feuille de route Biodiversité permet de fixer deux objectifs :

- L'appropriation des mesures et indicateurs concernant la biodiversité.
- La mesure de l'impact sur la biodiversité des investissements réalisés dans les portefeuilles.

Pour chacun de ces objectifs, des actions à mener au cours du prochain exercice ont été identifiées. Cette Feuille de route Biodiversité est évolutive et fera l'objet d'une revue annuelle concernant les actions réalisées. Elle doit à terme permettre la mesure des impacts biodiversité des investissements.

La démarche concernant l'intégration des enjeux biodiversité par SMA Gestion a été initiée à partir de 2021. L'information disponible sur la biodiversité émanant des émetteurs privés ou publics est encore peu significative et la maturité des mesures insuffisantes. Compte tenu de ces éléments, SMA Gestion n'a pas encore choisi la méthode ou l'indicateur pour mesurer l'empreinte biodiversité des portefeuilles. Toutefois, SMA Gestion a décidé d'aborder l'enjeu de la biodiversité à travers le suivi d'indicateurs plus spécifiques, tels que les polluants de l'air, les émissions de CO₂, les polluants sol et eau, l'utilisation des ressources naturelles et la gestion des déchets et de l'eau.

7.b. Contribution à la réduction des pressions et impacts biodiversité

A date, SMA Gestion n'est pas en mesure de quantifier sa contribution à la réduction des pressions et impacts en matière de biodiversité.

7.c. Indicateur d'empreinte biodiversité

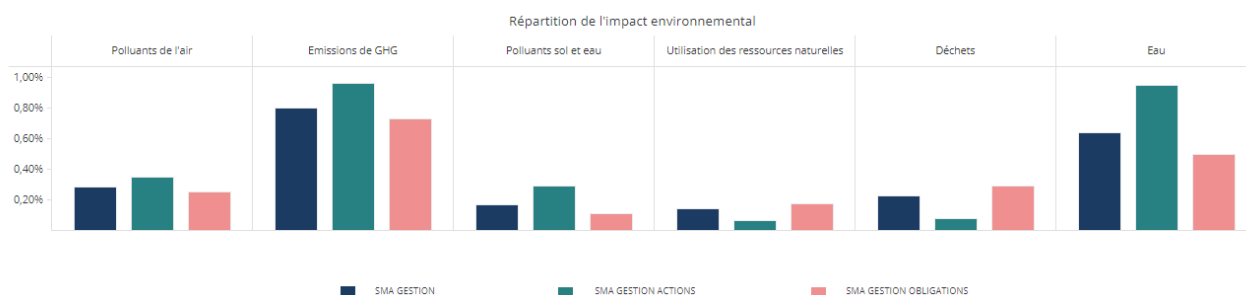
L'impact en matière de biodiversité des portefeuilles est appréhendé dans le cadre des reportings climat au travers du pilier « impact environnemental ». Sont notamment mesurées les pressions des portefeuilles sur :

- Les polluants de l'air.
- Les émissions de CO₂.
- Les polluants sol et eau.
- L'utilisation des ressources naturelles.
- La gestion des déchets et de l'eau.

Le coût des dommages sur l'environnement est exprimé en millions USD sur chacune des catégories par le fournisseur S&P Trucost. Il reflète l'impact environnemental d'une activité en terme monétaire et est estimé en multipliant la quantité de ressources utilisées ou de polluants émis par des coefficients de valorisation.

L'impact est ensuite calculé en pourcentage du chiffre d'affaires (coût des dommages / chiffre d'affaires) afin de faciliter les comparaisons entre des émetteurs de taille différente.

Portefeuille	Impact Environnemental	Couverture Environnement
SMA GESTION	2,2%	62,6%
SMA GESTION ACTIONS	2,7%	91,3%
SMA GESTION OBLIGATIONS	2,1%	56,8%



Données au 29/12/2023

I.8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

8.a. Identification, évaluation et priorisation des risques ESG

Les risques ex-ante au niveau de l'investissement sont identifiés et évalués selon le processus décrit dans le paragraphe 1.a (risque de durabilité).

L'identification ex-post des risques effectuée par le Contrôle des Risques se base sur des indicateurs indépendants de la gestion fournis par des prestataires de données extra-financières reconnus :

- Notation ESG et notations par piliers E, S et G fournis par ISS-ESG.
- Emissions de CO2 scopes 1, 2 et 3 fournis par ISS-ESG et S&P Trucost.
- Autres indicateurs climat fournis par S&P Trucost (alignement 2°, risques physiques, risques carbone, risques environnementaux).

L'évaluation est mensuelle et présentée dans le reporting des indicateurs extra financiers et dans les reportings climat.

L'analyse de l'ensemble des indicateurs est réalisée, une attention particulière est portée sur la notation ESG globale et l'intensité CO2 conformément aux engagements pris dans la Démarche ESG.

Le contrôle des risques de durabilité est intégré à la Politique des Risques et à ce titre, est traité en Comité Risques.

8.b. Description des risques

- **Risques de durabilité :**

Le risque de durabilité peut être défini comme un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement (liquidité du titre et/ou valorisation).

Les risques de durabilité des portefeuilles sont évalués par une note ESG globale prenant en compte l'ensemble des critères de durabilité et qui est ensuite décomposée par pilier : environnement, social,

gouvernance. Plus la notation ESG est dégradée, plus les risques de durabilité sont importants et/ou probables. L'incidence attendue sur la valeur de l'investissement n'est pas quantifiée à ce stade.

Par ailleurs, l'analyse des controverses contribue également à réduire l'exposition aux risques de durabilité

- **Risques de transition (émissions de CO2, alignement 2 degrés) :**

Les risques de transition sont caractérisés par les impacts économiques liés aux politiques climatiques, notamment les coûts liés à la décarbonation des économies (dépréciation de capital, hausse du prix du carbone, ...). Pour une entreprise ou un état, ils peuvent se matérialiser par une réduction de la liquidité et/ou une baisse de la valorisation de leurs titres. Pour évaluer ces risques, les émissions scopes 1 et 2 sont les indicateurs privilégiés. Leur suivi ainsi que l'analyse des engagements de réduction d'émissions font l'objet d'une attention particulière, notamment pour les émetteurs les plus intensifs (construction, chimie, pétrole et gaz, producteurs d'électricité).

- **Risques physiques :**

Les risques physiques se mesurent par les impacts économiques liés à la survenance de phénomènes climatiques : destruction de capital ; arrêt de production ; hausses de prix ; déplacements de population.... Le réchauffement climatique actuel renforce leur probabilité d'occurrence ainsi que leur intensité. Ils peuvent être évalués selon la localisation de l'activité des émetteurs, le scénario de réchauffement climatique (probabilité de survenance du risque selon la zone) et l'activité de l'émetteur (plus ou moins sensible à certains événements). L'impact sur la valeur de l'investissement peut être significatif, toutefois, il est difficilement quantifiable du fait de l'incertitude liée aux événements climatiques.

- **Risques de contentieux ou de responsabilité liés aux facteurs environnementaux :**

Les émetteurs dont l'activité a un impact négatif significatif sur l'environnement courent le risque d'être impliqués dans des litiges, que ce soit de la part des utilisateurs, des ONG ou des pouvoirs publics. Ils peuvent également subir une dégradation de leur réputation affectant leurs activités commerciales. La prise de conscience de la responsabilité environnementale des entreprises accroît la probabilité d'occurrence de ces risques ainsi que leur sévérité.

- **Risques liés à la biodiversité :**

Les risques financiers liés à la biodiversité résultent des impacts et des dépendances des investissements au capital naturel. Cela inclut les risques physiques, comme les pertes financières directes associées aux dommages causés par le déclin des services écosystémiques, la disparition des espèces et de la diversité génétique, les risques de transition que sont les conséquences économiques entraînées par la mise en place d'un nouveau modèle (réglementation, accès au marché, etc.), ou encore les risques de réputation d'une entreprise concernant ses pratiques vis-à-vis de la biodiversité.

SMA Gestion n'a pas hiérarchisé les risques de durabilité, de transition, physiques, de contentieux ou de biodiversité. A date, ces différents risques sont intégrés dans l'analyse des investissements selon la Démarche ESG mise en œuvre.

8.c. Fréquence de revue du cadre de gestion des risques

La Politique de Gestion des Risques est revue a minima annuellement. Si nécessaire, une modification peut être décidée en Comité Risques (bimestriel).

8.d. Plan d'action de réduction des risques

L'application de la Démarche ESG et de la Politique Charbon vise à réduire les risques définis en 8.b. Elles sont régulièrement complétées. En 2021, la Politique Charbon a été renforcée par la fixation d'un objectif de sortie du charbon, pour les émetteurs du secteur privé, à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 dans le reste du monde. La Démarche ESG a quant à elle intégré les risques climatiques dans l'analyse macro-économique ainsi que dans le reporting. Enfin, la Feuille de route Climat et Biodiversité vise également à terme à aboutir à la réduction de ces risques.

8.e. Estimation quantitative ou qualitative de l'impact financier des principaux risques

Concernant l'impact des risques climatiques, SMA Gestion utilise une mesure du risque financier d'une hausse du coût du carbone qui est fournie par S&P Trucost. Il dépend de l'intensité carbone des émetteurs, de la tarification du carbone (présente et future) notamment dans l'éventualité de la mise en place d'une taxe carbone par les autorités publiques. Cet indicateur Carbon Earnings At Risk (CEAR) évalue l'impact financier pour des émetteurs (en pourcentage d'Ebitda) d'une variation des prix du carbone selon trois scénarios de réchauffement climatique, et des horizons de 2020 à 2050. Les scénarios sont :

- Un coût important du carbone lié à l'implémentation de politiques insuffisantes pour limiter le réchauffement climatique à 2°.
- Un coût moyen correspondant à la mise en place de politiques de limitation plus tardives.
- Un coût faible lié au respect des objectifs de limitation du réchauffement.

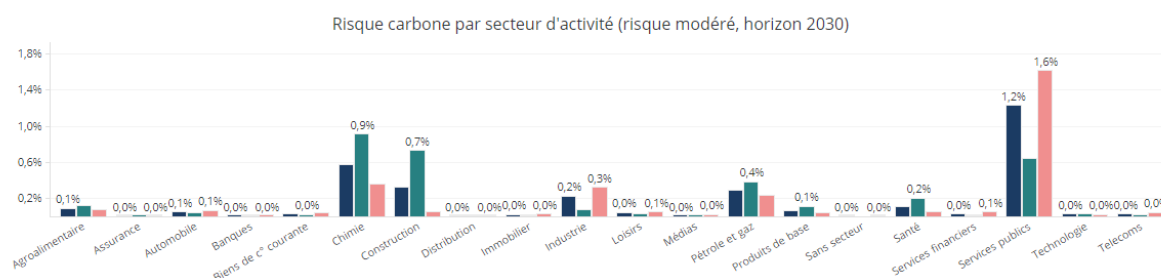
Les prix du carbone sont basés sur les scénarios de l'IEA. Le scénario utilisé pour l'analyse a retenu un coût moyen et un horizon 2030.

Concernant les risques physiques, la méthodologie S&P Trucost utilisée évalue un score de risque par émetteur, agrégé et décomposé par type de risque, selon 3 scénarios et différents horizons jusqu'à 2090.

- Les scénarios concernent le niveau de réchauffement climatique : faible (autour de 2°), modéré (autour de 3°) et élevé (autour de 4° ou plus).
- Les types de risque sont : vagues de froid, inondations, canicules, hausse du niveau de la mer, stress hydrique, incendies, cyclones.

Pour chaque scénario, la probabilité de survenance du risque est évaluée selon le lieu géographique des activités des émetteurs. Ensuite une sensibilité aux types de risques (vagues de froid, inondations...) est calculée en fonction de l'activité de l'émetteur. L'indicateur final est exprimé en « score » de 0 (pas risqué) à 100 (plus risqué). Le scénario « modéré » est utilisé pour l'analyse, sur l'horizon 2050.

Portefeuille	ESG Rating	Couverture notation ESG	ESG Score	E	S	G	Intensité pondérée	Alignement Trucost	Alignement Moyen Pondéré	Sensibilité Risque Physique	Impact Environnemental	Risque Carbone Future	Couverture Risque carbone
SMA GESTION	C+	84,8%	2,48	2,39	2,58	2,74	65	1.5°-2°	2,86	40,0	2,2%	3,2%	48,9%
SMA GESTION ACTIONS	C+	90,5%	2,46	2,43	2,40	2,80	83	1.5°-2°	2,96	40,5	2,7%	3,4%	91,1%
SMA GESTION OBLIGATIONS	C+	86,1%	2,48	2,37	2,63	2,73	60	1.5°-2°	2,80	39,7	2,1%	3,2%	38,9%



8.f. Evolution des choix méthodologiques et des résultats

Mise à jour de la méthodologie de risque physique S&P Trucost en 2022 :

- Intégration du risque de cyclone tropical.
- Modification de l'échelle de note : le score total par émetteur n'est plus une somme des scores des différents risques mais un scoring logarithmique ayant pour effet d'augmenter le score total lorsqu'un seul composant à un risque élevé.

Le résultat n'est donc pas comparable avec le niveau de l'année précédente. Il n'y a pas eu d'évolution de la méthodologie en 2023.

Historique des indicateurs

Année	Notation ESG	Notation ESG numérique	Intensité CO2	Alignement moyen pondéré	Alignement Trucost	Sensibilité risque physique	Impact environnemental	Risque carbone futur
2021	C+	2,43	87	3,5°	1,5°-2°		2,8%	3,4%
2022	C+	2,45	84	2,8°	1,5°-2°	40	3,2%	3,2%
2023	C+	2,48	65	2,9°	1,5°-2°	40	2,2%	3,2%

Le calcul est effectué sur l'ensemble des encours gérés.

III.8.bis Pour la publication des éléments mentionnés au 8°, respect des critères méthodologiques

8bis.a Qualité des données utilisées

Dès lors que des données prospectives sont disponibles et pertinentes, elles sont utilisées dans les indicateurs, notamment :

- L'alignement qui est calculé par année jusqu'en 2030 afin de projeter l'évolution future des émissions de CO2 des émetteurs et de les comparer aux scénarios de réduction attendue.
- Le risque physique dont les résultats sont analysés à l'horizon 2050 pour prendre en compte les effets du changement climatique.
- Le risque carbone futur est analysé à l'horizon 2030.

8bis.b Risques liés au changement climatique

- Risques de transition : les éléments de méthodologie présentés dans la partie 8.b. indiquent l'utilisation de plusieurs scénarios dont un scénario à 1,5° (respect de l'objectif des Accords de Paris) et un à plus de 3° (au-delà) ainsi que les sources des scénarios (SBTi). Les hypothèses des scénarios intègrent les émissions futures des émetteurs avec la prise en compte de l'évolution de l'activité de l'entreprise ajustée de l'inflation. Ces éléments sont utilisés pour juger des efforts effectués par les émetteurs les plus intensifs pour réduire leurs émissions de CO2 selon le cadre des Accords de Paris, et dont les titres pourraient subir une décote de prix et/ou une perte de liquidité. Ils ne sont pas intégrés dans un modèle quantitatif.
- Risques physiques : les éléments de méthodologie présentés dans la partie 8.b. indiquent l'utilisation de plusieurs scénarios dont un scénario à 2° (respect de l'objectif des Accords de Paris) et un à plus de 4° (bien au-delà) ainsi que les critères utilisés. Ces éléments sont utilisés afin de comparer le niveau de risque physique entre des portefeuilles et les émetteurs les composants. Ils ne sont pas intégrés dans un modèle quantitatif.

8bis.c Risques liés à la biodiversité

Les risques liés à la biodiversité sont évalués à partir de mesures d'impact environnemental causé par la stratégie d'investissement. Sont pris en compte les impacts directs (activité de la société) et les impacts indirects (biens et services acquis par la société).

Les risques analysés (émissions de CO₂, pollution de l'air, pollution du sol et de l'eau, utilisation de ressources naturelles, émission de déchets, consommation d'eau) sont principalement liés aux secteurs d'activité.

De nouveaux indicateurs pourront être pris en compte dans le cadre de la Feuille de route Biodiversité, notamment lorsque des mesures pertinentes et reconnues seront disponibles.

I.9. Démarche d'amélioration et mesures correctives

9.a. Identification des opportunités d'amélioration de la stratégie actuelle

A ce jour, les actions suivantes n'ont pas pu être réalisées :

- **Définition d'un objectif quantitatif à horizon 2030 concernant la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris.**

SMA Gestion a continué d'avancer dans sa Feuille de route Climat qui doit aboutir, à terme, à l'intégration du risque climatique dans le processus d'analyse et d'investissement ainsi que dans la gestion des risques afin de piloter l'alignement des investissements conformément à ce que prévoit l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone. SMA Gestion a intégré dans le Comité Risque, le suivi d'indicateurs climatiques, notamment les calculs de l'alignement des trajectoires de température des portefeuilles, une sensibilité au risque physique, un indicateur d'impact environnemental ainsi qu'une mesure du risque carbone futur. Un reporting climat détaillé des portefeuilles est envoyé trimestriellement aux équipes d'analystes gérants pour appropriation des données et appréciation des différents risques. SMA Gestion a également poursuivi la récupération et l'intégration des données Taxonomies. Enfin, SMA Gestion a fait évoluer sa Politique Charbon en abaissant le seuil d'exclusion à 10% (contre 20% précédemment) et en adoptant un seuil absolu d'exclusion qui viennent compléter la stratégie de sortie et d'exclusion totale du secteur charbon décidée en 2022.

Toutefois, à ce stade, compte tenu de l'état d'avancement de ses travaux, SMA Gestion n'a pas fixé d'objectif quantitatif à horizon 2030.

- **Contribution à la réduction des pressions et impacts biodiversité et définition d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité et définition d'un indicateur d'empreinte biodiversité.**

SMA Gestion n'est pas en mesure d'évaluer la contribution de ses portefeuilles à la réduction des pressions et impacts sur la biodiversité en utilisant la mesure Mean Species Abundance (MSA), issue du modèle Globio. A ce stade, SMA Gestion estime que cette mesure n'offre pas la maturité nécessaire pour une intégration dans son processus d'analyse, de gestion ou de contrôle des risques et qu'il existe de nombreuses limites à son utilisation (fiabilité de la méthodologie Globio, qualité des données sources, dépendance à un modèle - type exiobase, Wunderpus, ... - d'un fournisseur de données, ...). Concernant l'information émanant directement des sociétés à propos de leur impact sur la

biodiversité, SMA Gestion constate que celle-ci est encore trop rare et parcellaire pour envisager son intégration dans ses processus d'analyse, de gestion et de contrôle des risques. Compte tenu de ces éléments, SMA Gestion a décidé d'aborder l'enjeu de la biodiversité à travers le suivi d'indicateurs plus spécifiques, tels que les polluants de l'air, les émissions de CO₂, les polluants sol et eau, l'utilisation des ressources naturelles et la gestion des déchets et de l'eau.

En parallèle, et conformément à sa Feuille de route Biodiversité, SMA Gestion poursuit son appropriation des mesures et indicateurs concernant la biodiversité afin d'aboutir, à terme, à une mesure de l'impact sur la biodiversité de ses portefeuilles.

9.b. **Informations sur les changements stratégiques et opérationnels à introduire**

SMA Gestion poursuit sa Feuille de route Climat et Biodiversité afin :

- D'intégrer le risque climatique dans le processus d'analyse et d'investissement et d'en poursuivre son intégration dans la gestion des risques afin de piloter l'alignement des investissements en fonction des objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone.
- D'être en mesure d'utiliser les indicateurs concernant la biodiversité pour mesurer l'impact biodiversité des portefeuilles.

Depuis 2023, SMA Gestion prend en compte les principales incidences négatives au niveau de la société de gestion et a classé deux OPC « article 8 » selon le Règlement européen n°2019/2088 (« Sustainable Financial Disclosure Reporting »). Cette démarche est amenée à se poursuivre et à s'amplifier pour intégrer davantage les PAI (principales incidences négatives) dans les décisions de gestion ainsi que les enjeux climatiques.

9.c. **Objectifs et calendrier de mise en œuvre**

Un calendrier sera produit à compter de 2025 lorsque SMA Gestion aura réalisé les objectifs définis dans la Feuille de route Climat et Biodiversité.

II. INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU REGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Depuis 2023, SMA Gestion s'engage à considérer et à atténuer, dans la mesure du possible, les incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité. Pour ce faire, SMA Gestion veille à ce que ses équipes de gestion disposent d'un large éventail de données, de recherche et d'analyses concernant les incidences négatives et mettent en œuvre :

- La Démarche ESG (cf. paragraphe C, ci-après) avec notamment les mesures d'exclusion visant les émetteurs potentiellement les plus exposés aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que les entreprises concernées par une controverse de niveau 5 selon le système de notation de SMA Gestion.
- La Politique Charbon (cf. paragraphe C, ci-après) mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.
- La Politique d'engagement actionnarial (cf. paragraphe D ci-après).

B. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique - Données au 31/12/2023

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)
Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité				
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	379 531	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	115 644	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	4 302 098	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	30	
	2. Empreinte carbone scopes 1-2-3	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	285	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	57	
Biodiversité	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (scopes 1-2-3)	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	584	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	6,5%	
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	57,8% / 3,8%	
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	40,3	proxy % of revenu from high impact sector
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	21,3%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,0159	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée	0,5664	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	1,6%	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	6,3%	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	13,4%	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	40,0%	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0,0%	
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux				
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	76	
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	0	
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	0,0%	

Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)			
Emissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	28,4%	

Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		Élément de mesure	Incidences [année n]	Explication
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)			
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %	4,9%	

En 2024, SMA Gestion établit pour la première année son rapport de prise en compte des principales incidences négatives sur l'exercice 2023 et n'a donc pas de commentaire à produire sur leur évolution par rapport à l'année précédente.

C. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La Démarche ESG est placée sous la responsabilité de la Présidente du Directoire de SMA Gestion. Concernant les activités de gestion, l'analyse ESG étant intégrée à l'analyse financière des émetteurs privés et à l'analyse « pays » pour les émetteurs étatiques et assimilés (élaborée par l'équipe Etudes Economiques), tous les analystes gérants de SMA Gestion y contribuent, sous la responsabilité du Responsable de la gestion Actions et du Responsable de la gestion Taux et Crédit.

SMA Gestion utilise des informations extra-financières mais également financières et économiques pour conduire ses analyses ESG et ses mesures d'exclusion. En premier lieu, les informations fournies par les émetteurs eux-mêmes (rapport annuel, rapport développement durable ou RSE, documents de référence, etc...) sont systématiquement lues. SMA Gestion a également souscrit des abonnements auprès de divers fournisseurs de données (cf. paragraphe 2.a Ressources dédiées ESG).

C. 1- Identification des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

- Emetteurs privés

SMA Gestion cherche à investir en priorité dans les entreprises européennes de « bonne qualité ». Pour les investissements en actions, cette condition est considérée comme remplie si l'entreprise répond, selon SMA Gestion, aux conditions suivantes :

1. Une rentabilité forte et pérenne.
2. Une structure financière saine.
3. Un secteur d'activité qui n'est pas en décroissance structurelle.
4. Un alignement des intérêts des investisseurs minoritaires (dont SMA gestion et ses clients) sur celui du management et d'éventuels investisseurs majoritaires.

Dès lors qu'une entreprise remplit l'intégralité de ces critères, elle se voit attribuer le statut de « permanent » ; à l'inverse, un statut de « temporaire » sera alloué aux entreprises qui ne répondent que partiellement à ces exigences. Enfin, un troisième statut, « non investissable », est réservé aux entreprises dont les fondamentaux sont particulièrement dégradés et dont les éventuelles perspectives de redressement ne sont pas validées par l'analyse financière de SMA Gestion.

L'analyse ESG peut faire apparaître des risques spécifiques qui, s'ils sont jugés significatifs par les équipes d'analystes gérants de SMA Gestion, pourront entraîner la dégradation du statut de l'émetteur. Par ailleurs, le suivi des controverses conduit à l'attribution du statut de « non investissable » dès lors qu'une société est concernée par une controverse de niveau « rédhibitoire » selon SMA Gestion.

Concernant les investissements crédits, un émetteur peut de la même façon devenir « non investissable » à la lecture de ses caractéristiques ESG.

- Emetteurs publics ou assimilés

Concernant les investissements dans les obligations publiques, l'analyse ESG vise à évaluer l'organisation politique, sociale et environnementale du pays afin de déterminer si des éléments de durabilité pourraient limiter/impacter négativement leur capacité de remboursement. L'évaluation porte sur la situation actuelle mais prend en compte également la dynamique et les politiques mises en œuvre. Pour ce faire, un certain nombre de critères clés E, S et G ont été sélectionnés. Ce travail d'analyse aboutit à une évaluation globale ESG, décomposée par pilier E, S et G selon une échelle de quatre niveaux allant de « très bons » à « dégradés », en passant par « bons » et « moyens ». A la lecture des caractéristiques ESG d'un état, sa note globale d'un émetteur peut être dégradée. SMA Gestion n'applique pas de politique d'exclusion uniquement sur des critères ESG pour les émetteurs publics. Toutefois les critères ESG peuvent contribuer à déclasser un émetteur public en « non investissable ».

C.2- Hiérarchisation des principales incidences négatives

SMA Gestion a défini deux niveaux de priorité pour hiérarchiser les principales incidences négatives. Ces niveaux sont déterminés en fonction de deux facteurs :

- Le niveau d'impact du PAI est jugé significatif par SMA Gestion sur un des trois facteurs de durabilité (environnemental, social et gouvernance),
- La qualité de l'information est considérée comme satisfaisante (couverture de l'indicateur, sources des données, ...).

Ainsi, SMA Gestion a hiérarchisé les PAI de la manière suivante :

INDICATEURS OBLIGATOIRES		
		Niveau de priorité
Emetteurs privés	1. Émissions de GES	
	scope 1	1
	scope 2	1
	scope 3	2
	Emissions totales de GES	2
	2. Empreinte carbone	2
	3. Intensité GES	1
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	1
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	2
	7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité	2
	8. Émissions dans l'eau	2
	9. Déchets dangereux générés	2
	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des orientations de l'OCDE applicables aux multinationales	2
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes et orientations susvisés	2
	12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes	2
13. Diversité des genres dans les conseils d'administration	1	
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et	1	
Emetteurs publics	15. Intensité des GES	1
	16. Pays bénéficiaires faisant l'objet de violations sociales	1
INDICATEURS OPTIONNELS		
Environnemental	Investissements dans des entreprises sans initiative de réduction des émissions carbone	1
Social	Absence de politiques anti corruption	1

A date, SMA Gestion veille à ce que l'intensité carbone (PAI 3) des portefeuilles actions reste en dessous de celle de leur indice de référence. Par ailleurs, les deux OPC classés « article 8 » doivent avoir une empreinte carbone du portefeuille, mesurée par l'intensité carbone pondérée, inférieure à celle de l'indice de EuroStoxx 50.

C.3- Description des mesures d'atténuation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Afin de réduire les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de ses investissements, en plus de l'identification et de la hiérarchisation des PAI, SMA Gestion a mis en œuvre des mesures d'exclusion vis-à-vis des émetteurs potentiellement les plus exposés aux incidences négatives en matière de durabilité qu'elle applique dans la gestion des OPC et des mandats (cf. paragraphe 4.e. Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel)

Outre les mesures d'exclusion, SMA Gestion applique sa démarche ESG (cf. paragraphe I.1 Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance) et intègre les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la

gestion des risques (cf. paragraphe I.8 Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques).

D. Politique d'engagement

Conformément à sa « Politique d'engagement actionnarial », SMA Gestion vote aux assemblées générales de toutes les sociétés dont ses portefeuilles sont actionnaires (cf. paragraphe I.4 Stratégie d'engagement, de politique de vote et compte rendu).

E. Références aux normes internationales

SMA Gestion n'a pas, à date, adhéré à un organisme de promotion de l'investissement responsable (cf. paragraphe 1.e. Adhésion à une charte / code / initiative / label ESG).